



Règlement et engagement financier 2025-2026

CONDITIONS d'inscription

- Toute inscription est soumise au dépôt du dossier complet et au règlement des frais payables à l'inscription.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.
- Tout trimestre entamé est intégralement dû.
- Tout matériel non rendu, détérioré ou perdu est facturé au prix indiqué.
- En cas de renoncement, les frais de scolarité ou de cantine versés pour un trimestre non entamé sont remboursables au plus tard à la fin dudit trimestre, sur demande écrite et signée par le parent légal.
- L'inscription d'un élève dans l'établissement vaut l'acceptation entière et sans réserve de toutes les dispositions du règlement intérieur et des présentes conditions.

ÉCHÉANCIER de paiement

- Inscription / réinscription : avant la rentrée
- 1er trimestre de septembre à novembre : le 20 septembre
- 2e trimestre de décembre à février : le 20 décembre
- 3e trimestre de mars à juin : le 20 mars

PAIEMENT

Les paiements se font par dépôt en banque d'espèces, virement bancaire ou chèque à l'ordre de LES LAUREATS SARL **en mentionnant le nom de l'élève sur le bordereau.**

- Après tout règlement, adresser une copie du bordereau au secrétariat pour établissement d'un reçu.
- Les frais d'inscription ou de réinscription ne sont pas remboursables.

Les paiements en espèces ne sont pas acceptés à l'école.

ÉCHÉANCIER : Tout trimestre entamé est entièrement dû

1er trimestre : le 20 Septembre (au plus tard)

2e trimestre : le 20 Décembre (au plus tard)

3e trimestre : le 20 Mars (au plus tard)

REFERENCES BANCAIRES *Relevé d'identité bancaire BNDA*

Nom	Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Code BIC/SWIFT
LES LAURÉATS SARL	ML043	01006	006001204415	44	BNADMLBAAXX

ENGAGEMENT

Nom/Prénom **Joindre une copie de(s) pièce(s) d'identité** Signature(s)

..... Parent légal 1

..... Parent légal 2

Responsable du paiement des factures, reconnaît avoir pris connaissance, accepte les dispositions financières ci-dessus au titre de l'année scolaire 2025/2026 et m'engage à régler la totalité des frais qui me seront dus pour le compte de(s) enfants que j'ai inscrit dans l'école.

BAMAKO, le